

UN AUTRE REGARD SUR LE DIVORCE... DES CHRETIENS

Claude PAYAN

Edité par :
CJP

Edité par CJP (l'auteur)
Mai 2013
ISBN : 2-9519528-8-0

Introduction

Dans la série « Faisons-nous des amis », je vais aborder ici un thème des plus délicat et controversé dans les milieux chrétiens, celui du divorce, précisément chez les chrétiens.

Plusieurs personnes ayant vécu, ou vivant actuellement une situation de divorce, suite à un adultère, des violences, ou tout autre motif réitéré de leur conjoint, demandent à avoir plus de précisions sur « leurs droits », si je puis dire, vis-à-vis de la parole de Dieu.

Ils ont souvent reçu toutes sortes de conseils qui les ont plongés dans la confusion et la culpabilité.

Cette brochure s'adresse donc en priorité à ceux qui ont vécu un divorce, sont séparés, ou vivent actuellement une situation de couple extrême ou très difficile ; comme dans plusieurs des confessions que nous recevons régulièrement par courrier ou de vive voix.

Son contenu n'est en rien à banaliser pour tous les couples, sous prétexte qu'ils ont des problèmes, et ne doit devenir un prétexte pour personne à chercher « des raccourcis ».

Ceci dit - et compris -, nous pouvons développer.

1ère Partie

Un autre regard sur le sujet

A travers nos voyages, Julia et moi tenons plusieurs séminaires sur le thème du couple ; c'est un sujet primordial à aborder actuellement au sein du peuple de Dieu.

Il est difficile de parler de ce sujet sans aborder celui du divorce, tant nous y sommes confrontés actuellement dans l'Eglise.

Beaucoup de couples vont très mal en ce moment dans les milieux évangéliques : tant de divorces, de déchirements et de découragements.

Cela n'a jamais été à ce point. J'ai l'impression qu'il ne se passe pas un mois sans que j'apprenne qu'un nouveau couple de ma connaissance a explosé.

Des gens dont je n'imaginais pas un instant qu'ils puissent en arriver là.

Que ce soit bien clair, nous sommes profondément attristés par cet état de fait **et le contenu de cette brochure n'a pas pour but d'encourager dans ce sens.** Je ne vais pas y faire l'apologie du divorce.

Deux extrêmes

Je constate néanmoins deux sortes de réactions sur ce sujet, qui ne me conviennent pas plus l'une que

l'autre, car elles expriment chacune un déséquilibre.

- Il y a ceux qui, à force de voir des divorces autour d'eux, banalisent la chose, exactement comme dans « le monde » : « on voit des gens divorcer, pourquoi pas nous après tout ?».

Il y a des églises où certains divorces créent des réactions en chaîne. « L'autre l'a fait, ou même le pasteur l'a fait, eh bien moi aussi. »

- Ensuite, il y a ceux qui s'érigent en juges, utilisant ce qu'ils croient être la Parole de Dieu pour interdire toute forme de divorce, et, à tous ceux qui ont connu le divorce, d'avoir la possibilité d'un autre avenir.

Je voudrais vous aider à y voir plus clair dans ce sujet épiqueux.

Premièrement, il faut savoir que...

Ce n'est pas toujours aussi simple !

Permettez-moi de bien préciser que je crois qu'un couple qui a des problèmes doit tout faire pour les régler.

Maintenant, ça, c'est la théorie ! Dans la pratique, et selon les situations, tout n'est pas aussi simple.

Quand, dans nos séminaires, je prêche sur le couple et l'importance de tout faire pour réussir sa relation de couple, je précise toujours que mes messages ne se veulent pas être une condamnation pour tous ceux qui ont, à un moment donné, connu le divorce, sans discerner les différents cas auxquels on peut être confronté.

Loin de là !

Nous avons appris à souvent juger les gens divorcés, dans nos églises, comme étant tous des coupables : « C'est le - la - divorcé(e) ! »

Ce n'est pas juste ! On ne sait pas, en effet, ce que les gens vivent.

On ne sait pas non plus comment on aurait réagi, dans le même contexte, à leur place.

Toutes les situations ne sont pas les mêmes : parfois, c'est celui qui part qui a tort, d'autres fois, c'est celui qui reste qui a mené une vie impossible à celui qui part. D'autres fois, les deux ont tort.

Je ne fais pas partie des gens extrémistes qui croient que Dieu nous condamne à rester toute notre vie avec une personne qui nous détruit ou ne nous aime pas.

Et quitte à vous choquer, je crois même que dans certaines situations particulières et douloureuses, le divorce est ce qu'il peut y avoir de mieux pour une personne.

On peut être contre le principe du divorce tout en étant, en même temps, capable de reconnaître qu'il y a des situations de couple qui sont devenues tellement faussées que l'on reconnaît que le divorce est pour eux une « solution » meilleure que celle de rester ensemble.

Penser dès lors que parce qu'elles ont divorcé Dieu va laisser tomber ces personnes, si ce n'est complètement au moins dans le cadre d'une relation affective, me semble un témoignage d'ignorance de la Grâce de Dieu.

Evidemment que la meilleure solution pour un couple qui ne s'entend pas ou plus est la restauration de sa relation ; maintenant rester sur

cette note peut prêter à confusion et sembler être une condamnation, sans issue de secours pour ceux qui ont vécu la douloureuse expérience du divorce.

Ce qui n'est pas le cas ! Car l'Evangile est, et reste, une bonne nouvelle !

50 / 50 ?

On entend souvent dire que dans les problèmes de couples il y a toujours 50 % de torts pour chaque conjoint.

Or, si cette affirmation sonne bien, permettez-moi de vous dire qu'elle est fausse ! C'est loin d'être toujours le cas !

Dans de très nombreux cas de conflits de couples que je connais, vous avez une personne qui fait des efforts pour faire fonctionner la machine, pendant qu'une autre en fait pour l'empêcher de fonctionner, une qui construit et l'autre qui détruit, une qui essaye de s'améliorer et l'autre qui empire. Certains sont littéralement animés d'un esprit mauvais qui va tout faire pour détruire leur couple.

Ce peut être un esprit de jalousie, un esprit de dispute, un esprit d'égoïsme, de mensonge, d'adultère, de paranoïa..., qui va miner jour après jour la vie du conjoint.

Quand chacune de ces attitudes devient plus que passagère, mais journalière et oppressante, qu'elle s'étale sur des années, on a affaire à davantage qu'à la chair, à un esprit qui est sur ou dans l'autre.

Dans un couple chrétien qui est confronté à cette réalité, ce sera toujours au moment où l'un veut faire une démarche pour se rapprocher de Dieu ou s'engager pour Le servir que l'autre « pétera un plomb ».

On retrouve souvent deux schémas chez ceux qui détruisent leur couple par leur attitude :

- Il y a celui qui est trop charnel, ne prie pas, mange trop, boit trop, est coléreux.... ;

- Ou alors celui qui est « trop spirituel », c'est-à-dire qui rend la vie impossible à l'autre par son mysticisme, toujours en train de le juger ou le prendre de haut.

Que ce soit d'un côté ou d'un autre, ces gens sont sous l'influence de mauvais esprits. Et un mauvais esprit cherche toujours à détruire !

Quand les gens se repentent et se soustraient à l'influence de ces mauvais esprits, tout peut se reconstruire et se transformer pour le meilleur, alléluia ! **Et c'est toujours dans ce sens qu'il faut croire et travailler au départ.**

Mais quand ce n'est pas le cas, vous êtes condamné à vivre avec un mauvais esprit qui va tout faire pour vous détruire, d'une manière ou d'une autre, les trente ou cinquante années à venir.

Avant de dire aux gens de le faire, posez-vous la question si vous, vous le feriez.

C'est en général à ce moment que quelqu'un de légaliste va dire : « Oui, mais la Bible dit que... ».

Avant de dire à quelqu'un que c'est la volonté de Dieu qu'il subisse à vie le genre de situation décrite plus haut, demandez-vous aussi si c'est ce que Dieu a vraiment voulu dire dans sa parole.

Parole sur laquelle nous reviendrons continuellement tout au long de cette brochure ; cela va de soi.

D'après mon développement qui suit, dans lequel j'expose plusieurs points importants en ce qui concerne la compréhension de la Parole de Dieu, il ne semble pas !

La lettre tue, l'Esprit vivifie

Une chose primordiale pour tout chrétien qui se veut marcher selon l'Esprit est de comprendre le principe de la lettre et de l'Esprit.

Paul dit que la lettre tue et que l'Esprit vivifie (2 Corinthiens 3 : 6) !

« Tue », donc on peut-être « tué » par une mauvaise compréhension du vrai sens de l'Ecriture.

Cette manière courante dans les milieux évangéliques de raisonner en disant : « C'est écrit, un point c'est tout ! » peut paraître très spirituelle et empreinte d'un désir profond de s'aligner sur la volonté de Dieu, mais elle est une contradiction à l'Ecriture elle-même qui déclare que la lettre tue mais l'Esprit vivifie.

Ce raisonnement se trouve très facilement dans la bouche de chrétiens un peu trop religieux, toujours prêts à juger les autres et, souvent, ne comprenant ni ce qu'ils lisent ni ce qu'ils disent.

J'en sais quelque chose car j'en ai fait partie dans le passé !

Lorsque l'on vous dit que toute forme de divorce ne peut être concevable parce que Jésus a dit que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint, ou

qu'on ne peut se séparer « sauf pour cause d'adultère », par exemple, sans chercher plus loin, c'est très réducteur.

Tout commandement de l'Ecriture, qu'il se trouve dans l'Ancien ou le Nouveau Testament, vous apportera la vie si vous savez le comprendre et l'interpréter avec l'aide du Saint-Esprit qui instruit votre esprit.

Il vous communiquera, par contre, la mort si vous le prenez sans aucune nuance, sans prendre en considération le contexte, la pensée de l'auteur et les cas particuliers qu'il n'aborde pas automatiquement...

C'est lorsque l'Esprit nous dirige que nous sommes à même de convenablement interpréter le commandement.

Important à comprendre : les règles qui nous sont données dans le Nouveau Testament, pour nous aider à gérer nos vies, ne sont pas des lois d'une rigidité qui empêche toute porte de sortie à quiconque les a un jour transgressées.

Elles nous enseignent comment tenir debout en marchant ; néanmoins si on tombe ou que l'on ne réussit pas, pour une raison ou pour une autre, elles ne nous condamnent pas à rester au tapis pour le restant de notre vie.

C'est l'essence même de la Grâce !

On comprend donc que celui qui lit ces règles avec l'Esprit de la Grâce et celui qui les lit avec un esprit légaliste NE COMPRENNENT PAS LA MEME CHOSE !

La Bible dit que là où le péché a abondé, la Grâce a surabondé.

Je m'étonne de voir tant de prédicateurs pour qui c'est le contraire : là où la Grâce abonde le péché surabonde.

C'est-à-dire qu'ils mettent plus l'accent sur le problème qui est survenu, en l'occurrence le divorce, que sur la solution de restauration prévue par Dieu dans Sa Grâce.

Cela ne tarde pas, en général, à se retourner contre eux, car le jour où ils sont confrontés à leurs propres erreurs, ils sont jugés avec la mesure avec laquelle ils ont jugé les autres.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un plus grand nombre d'hommes et de femmes divorcés, souvent brisés, et il nous faut d'autres réponses pour ces personnes que celle qui consiste à les mettre « sur la touche » pour le restant de leur vie.

Jésus déclara aux pharisiens :

« Si vous saviez ce que signifie : Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents. » (Matthieu 12 : 7)

J'affirme que l'on a condamné beaucoup d'innocents par des déclarations absolues du genre : « Vous ne pouvez pas vous remarier ! »

Le mariage pour l'homme et non l'homme pour le mariage

Jésus a dit au sujet du Sabbat, alors que les pharisiens reprochaient à Ses disciples d'arracher des épis de blé pour les manger le jour du Sabbat, que celui-ci avait été fait pour l'homme et non l'homme pour le Sabbat (Marc 2 : 23 à 28).

Cela signifie que la loi du Sabbat n'avait pas été établie par Dieu pour que l'on en fasse un commandement d'une rigidité telle que l'on en arrive à ce que l'homme soit asservi au sabbat, qu'il soit toujours dans la crainte d'en avoir fait trop ce jour-là..., au lieu que le Sabbat serve l'homme, le soulage et le libère.

Il en est de même avec tout commandement de l'Ecriture... et donc en ce qui concerne les paroles de Jésus vis-à-vis du mariage et du divorce.

L'homme n'a pas été créé pour le mariage, dans le sens qu'il n'est pas supposé devenir un captif du mariage, un esclave du mariage quelles que soient les situations qu'il se retrouverait à vivre, mais c'est le mariage qui a été créé pour l'homme, pour participer à son bonheur et son épanouissement.

Y avez-vous déjà pensé sous cet angle ?

En d'autres termes : **Dieu ne nous condamne pas au mariage !**

Ce n'est pas une punition que d'être marié !

Quand, pour certaines raisons, ce que l'on vit dans ce cadre-là est devenu comme une punition, des questions doivent se poser.

Dès que j'aborde ce sujet, je me retrouve régulièrement confronté à quelques excités légalistes qui se croient très spirituels en déclarant des choses comme : « vous essayez de changer la parole de Dieu, pourtant elle est claire... la Bible dit clairement « sauf pour cause d'adultère ... »

Certains me menacent même de l'enfer... Or, leur raisonnement est des plus primaire et, disons-le, dénué d'intelligence.

Si vous faites partie de ce club, je vous encourage à en sortir au plus tôt.

Voyez-vous, ma conception de Dieu est qu'Il est l'intelligence, la bonté, la justice et la logique (et bien d'autres choses bien sûr).

Lorsque Sa parole est bien comprise, ça va être cohérent, logique, le fruit de Sa bonté, et juste.

La parole nous est donnée pour nous simplifier la vie et non nous la compliquer, nous libérer et non nous asservir.

Cette première partie avait pour but de nous amener à réfléchir plus amplement sur notre sujet. Dans la seconde partie nous allons nous pencher sur l'Ecriture plus en détail.

2ème Partie

« Sauf pour cause d'adultèrè »

Il y a tant de gens, dans le Corps de Christ, à qui on a dit qu'il n'y a pas d'avenir pour eux, qu'ils ne peuvent servir Dieu, ou à qui l'on a fait sentir qu'ils étaient des chrétiens de seconde catégorie parce qu'ils ont divorcé, ont un profond sentiment d'injustice, d'incohérence, de confusion et d'asservissement.

Cette incohérence et cette injustice apparaissent clairement à travers l'interprétation littérale du verset de Matthieu 5:9, dans lequel Jésus semble faire comprendre qu'une séparation ne peut intervenir dans un couple, « sauf pour cause d'adultèrè ». Citons le verset :

« Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère. » (Matthieu 5 : 32)

Voilà un des versets qui, selon comment on l'interprète, est un sujet de bénédiction comme de trouble pour de nombreux chrétiens.

Il est le verset « cheval de bataille » que l'on utilise, généralement pour désapprouver le divorce, et avec raison !

D'accord avec ça pour la plupart des cas, mais le problème est qu'il est utilisé pour désapprouver toute forme de divorce, ce qui, j'en suis persuadé, crée un déséquilibre et engendre beaucoup de situations douloureuses et sans solution.

Je m'explique et je vous demande de suivre mon raisonnement jusqu'au bout, tant le sujet est des plus délicat.

A partir de ce verset, pris littéralement, et dans nos traductions classiques, on donne aux gens les conseils, voire les commandements suivants :

- Qu'ils ne doivent pas se séparer ou divorcer si ce n'est explicitement pour LA SEULE CAUSE d'adultère. Imaginons donc une femme qui se fait taper dessus tous les jours par son mari, ou encore violer régulièrement (si si, ces cas existent chez les « chrétiens »).

Est-ce bien cela que veut dire ce verset ?

On voit des personnes coincées dans des situations des plus oppressantes, en arriver à souhaiter ou attendre qu'il y ait eu adultère pour être libre aux yeux de Dieu et des hommes (je ne plaisante pas !).

- Il n'est pas rare qu'un pasteur bien religieux (et pas très malin) veuille amener les choses encore plus à l'extrême en disant que, même s'il y a adultère, il ne faut pas bouger, car Dieu ne veut pas qu'on sépare ce qu'il a joint.

Cette catégorie de gars, même si il y a eu adultère, ne vous libérera pas. **Ou, plus précisément, l'esprit qui est derrière lui essayera de vous asservir jusqu'au bout.**

Si vous en avez un sur votre chemin, un conseil... ne le laissez pas faire !

- Souvent, même lorsque la séparation ou le divorce est « accepté » on dira au gens, soit qu'ils ne peuvent plus se remarier, soit qu'ils ne peuvent pas ou plus servir Dieu désormais.

Tout cela suite à plusieurs versets complètement sortis du contexte.

Le fait est que beaucoup d'hommes et de femmes, divorcés, sentent un très lourd poids de culpabilité. On leur fait sentir qu'ils ont « brisé l'alliance », qu'ils ont « séparé ce que Dieu a joint » ou autre chose du même genre.

Et là, je parle des milieux évangéliques. Dans les milieux catholiques, le « divorcé » est « mal barré », quelle que soit la raison pour laquelle il a divorcé. Vous notez que je suis assez « virulent » sur le sujet... car je hais l'injustice et l'image que l'on donne de Dieu et de Sa parole en la pratiquant de la sorte en Son Nom même.

La parole de Dieu et son interprétation ont des règles que tout exégète de la Bible est supposé connaître... et faire connaître.

Tout d'abord :

On ne bâtit pas une doctrine sur un verset isolé !

Les sectes qui utilisent la Bible ont toute bâti une doctrine majeure sur un verset isolé. On peut aller loin avec un verset isolé :

A l'époque de l'esclavage aux Etats-Unis, les pro-esclavagismes défendaient leur position en disant que la Bible montrait que Dieu avait créé des hommes pour être inférieurs aux autres et être des

esclaves. Beaucoup de ces esclavagistes allaient à l'église tous les dimanches.

Comme nous avons des traductions imparfaites entre nos mains, il nous faut plusieurs versets qui s'équilibrivent et se précisent les uns les autres pour justifier un enseignement.

Par exemple, la même Bible qui dit de ne pas répudier sa femme « sauf pour cause d'adultère » déclare également par la bouche de Paul, qui s'adresse à des chrétiens, que :

« Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle. » (1 Timothée 5 : 8).

Quelle affirmation !

Combien de maris « chrétiens » qui ne prennent pas soin de leur famille, de serviteurs de Dieu même qui la détruisent par leur sale caractère, leurs colères, leur jalousie, leur égoïsme...

Ils ont brisé leur femme (ou leur mari) et leurs enfants, ont écrasé leur personnalité et leurs rêves et ont été pour eux une malédiction au lieu d'une bénédiction.

J'exagère ? Oh que non !

La question se pose : si on ne devait pas se marier avec un « infidèle », doit-on rester à vie avec quelqu'un qui, d'après la Bible, est devenu pire qu'un infidèle ?

Ailleurs, Paul nous dit encore de ne pas nous mettre sous un même joug avec les infidèles (2 Corinthiens 6 : 14).

Ca fait poser des questions, vous êtes d'accord ? Vous voyez, on ne peut pas lire bêtement sans raisonner les choses.

Un des plus forts enseignements que la Bible nous donne vis-à-vis de cette réalité est lorsque Satan est venu tenter Jésus dans le désert.

J'ai l'habitude de dire qu'il n'est pas venu avec un livre d'occultisme à lui, mais avec la Bible.

Il a utilisé ce qui semblait être des affirmations de l'Ecriture, mais...sorties du contexte, et ça faisait toute la différence.

Jésus lui a répondu par d'autres versets de la parole, qui mettaient en évidence le vrai sens des versets utilisés par l'adversaire.

Ce qui voulait dire, en d'autres termes : « La manière dont tu utilises la parole, en isolant des versets, en change l'essence et le sens... voilà ce que veut dire vraiment la parole à la lumière d'autres versets ».

N'est-ce pas le même principe que nous utilisons à travers cet enseignement ? Nous n'employons d'autre méthode que celle que Jésus à Lui-même employée pour interpréter l'Ecriture.

Vous voyez, l'œuvre de Satan, pour vous détruire, consistera toujours à utiliser la Bible et les gens qui l'interprètent hors contexte.

Vous n'êtes pas plus grand que Jésus, alors s'il a fait ça avec Jésus, « le verbe fait chair », il ne va pas se gêner avec vous.

Ensuite :

**On doit prendre en considération à qui
s'adresse le verset en question**

Donnons un premier exemple : dans 1 Corinthiens 5 : 9, Paul fait allusion à ce qu'il a écrit aux

Corinthiens dans une précédente lettre, à savoir de ne pas avoir de relations avec les débauchés.

Or, il s'est rendu compte que des Corinthiens ne l'ont pas bien compris et essaient de voir comment adapter cela à leur situation et leur vie de chaque jour dans ce monde.

Paul, alors, trouve nécessaire de clarifier le sens de sa déclaration, de peur qu'elle soit interprétée d'une manière absolue, sans prendre en considération qui elle concerne et qui elle ne concerne pas.

Il précise donc :

« Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas avoir de relations avec les débauchés, NON PAS D'UNE MANIERE ABSOLUE avec les débauchés de ce monde, ou avec les cupides et les ravisseurs, ou les idolâtres ; AUTREMENT, IL VOUS FAUDRAIT SORTIR DU MONDE. CE QUE JE VOUS AI ECRIT, c'est de ne pas avoir de relations avec quelqu'un QUI, SE NOMMANT FRERE, est débauché, cupide ou idolâtre... » (V. 10 et 11)

Paul était conscient que, dans la mesure où ses paroles étaient prises d'une manière absolue, cela pouvait avoir des conséquences néfastes là où elles étaient, au départ, données pour le bien de l'église. C'est un bon exemple, parce que quand il leur a écrit la première fois, il a juste dû leur dire : « N'ayez pas de relation avec les impudiques », sans ajouter les nuances ; croyant qu'ils comprendraient.

De même notre : «... SAUF pour cause d'adultère » ne peut pas se prendre comme cela et a besoin d'être nuancé.

Donnons un autre exemple pour nous faire comprendre l'interprétation de l'Ecriture. Lorsque Jésus dit à ses disciples :

« Si quelqu'un te force à faire un mille, fais en deux avec lui. » (Matthieu 5 : 41)

Ce passage ne peut se comprendre avec justesse qu'en le remettant dans son contexte, sinon il perd tout son sens.

A l'époque de Jésus, l'occupant romain avait ses lois. Parmi celles-ci : un légionnaire romain avait le droit de réquisitionner un civil sur sa route et de lui faire porter son paquetage, sur la distance d'un mille, pour le soulager.

Une traduction qui ne donne aucune indication pour faire comprendre cela perd son essence.

Ce « quelqu'un » qui vous force à faire une mille revêt une autorité pour le faire, c'est un soldat romain !

Ce n'est pas le premier fou dans la rue à qui il vient la lubie de vous forcer à marcher avec lui.

Ce soldat ne vous enjoint pas de « faire un mille » avec lui pour le plaisir de vous faire marcher à ses côtés, mais dans le but que vous portiez son paquetage.

Et Jésus vous demande, Lui, non pas d'accepter de faire n'importe quoi parce que quelqu'un vous le demande, mais d'accepter de soulager un soldat bien chargé, pour le bénir !

La « transcription dynamique » d'Alfred Kuen du Nouveau Testament rend notre verset par : « Et si quelqu'un vient te réquisitionner pour t'obliger à lui porter un fardeau sur un kilomètre, porte-le sur deux kilomètres avec lui. »

Alfred Kuen, dans son livre formidable « Bible et tant de versions » dit, d'ailleurs clairement, qu'« Il n'y a pas de traduction sans interprétation ! ».

Cette interprétation variera selon la foi même du traducteur, de ses propres influences et réflexions, sa propre écoute du Saint-Esprit...

Et il ajoute : « De plus, comme en littérature, un traducteur doit se trouver « en symbiose » avec l'auteur qu'il traduit pour bien rendre sa pensée ». Vous voyez, on est loin de ceux qui pensent que juste dire : « La Bible dit », et ne pas avoir à réfléchir plus, c'est suffisant pour les prendre au sérieux.

Ensuite, notre verset qui contient « sauf pour cause d'adultère » se trouve dans le sermon sur la montagne.

Il y a plusieurs affirmations de Jésus dans le sermon sur la montagne qui doivent être interprétées pour bien comprendre ce que le Seigneur a voulu dire et ce qu'Il n'a pas voulu dire.

Et cela dès le début du sermon :

« *Heureux les pauvres en esprit* » (Matthieu 5 : 3).

Combien de gens, même chez les non-croyants, citent encore ce verset comme voulant dire que Jésus parlait des gens dérangés ou attardés dans leur tête.

En s'y penchant de plus près, en réfléchissant un minimum et selon d'autres traductions, on se rend compte que ce n'est pas le cas.

Jésus parle de ceux qui sentent leur misère spirituelle et leur besoin dans ce domaine, car à cette vue Dieu y répondra.

Besoin d'interprétation donc... dès le début !

Prenons une autre affirmation du sermon sur la montagne, dans Matthieu 5 : 22 où il est question que :

« *Quiconque se met en colère contre son frère est passible du jugement .»*

Ce verset, traduit ainsi, voudrait dire que toute colère à l'égard d'un frère conduit à la punition.

Dieu se retrouverait donc au banc des accusés puisque nous voyons bien dans l'Ecriture qu'Il manifeste Sa colère et parfois à ceux de Son propre peuple.

Ce « quiconque se met en colère » ne peut être littéralement « quiconque », pas plus que cette « colère » ne peut concerner n'importe quelle colère.

Ce « quiconque » est quelqu'un qui se met en colère dans une attitude haineuse à l'égard de son frère. La Bible dit ailleurs, en effet, que celui qui hait son frère est un meurtrier (1 Jean 3 : 15).

Alors oui, dans cet état d'esprit, quiconque se met en colère contre son frère est un meurtrier.

Mais on peut être en colère face au comportement de plusieurs personnes dans l'église, sans avoir pour autant de haine dans son cœur ; **et ce verset ne nous concerne alors pas.**

Une autre traduction juge bon de rendre ce passage par : « ...se met en colère sans raison valable ».

Donc, vous voyez déjà la nuance d'interprétation nécessaire pour que l'Ecriture reste cohérente avec son ensemble.

Toujours dans le sermon sur la montagne, voyons encore, Matthieu 5, verset 42 :

« *Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi. »*

« Celui qui te demande » est-ce le premier venu qui veut te plumer, prendre éventuellement ta voiture et ta maison si tu le laisses faire ?

Certainement pas, sinon cela ouvre la porte à toutes les dérives et à encourager la délinquance. Jésus veut dire que lorsqu'on est confronté aux besoins des gens on ne doit pas fermer notre cœur à vouloir les aider.

Maintenant, ça ne peut remettre en question la recherche de la direction de l'Esprit dans chacune de ces situations qui se présentent à nous.

Dire « oui » à tous les gens qui se présentent avec des besoins n'accomplirait en rien les voies de Dieu.

Nous voyons là encore qu'il s'agit de comprendre le sens des paroles de Jésus, à qui Il s'adresse et de qui Il parle.

Nous l'avons déjà vu aussi en ce qui concerne le fait d'accepter de porter la charge d'un soldat, qui se trouve – et oui – toujours dans le sermon sur la montagne.

Un traducteur doit s'efforcer, normalement, de rendre explicite ce qui était implicite ou sous-entendu dans le texte grec, mais c'est loin d'être toujours le cas ; ce qui ne nous aide pas.

Donc, suivez mon raisonnement : si tous ces passages, et d'autres, du sermon sur la montagne ne peuvent être pris littéralement et doivent être interprétés, pourquoi en serait-il différemment pour celui qui parle du divorce ?

Doit-on arrêter de faire fonctionner son intelligence quand on arrive à ce passage ?

Le prendre littéralement consiste à tomber dans la même absurdité que pour les versets que nous venons de voir.

Comprendre à qui s'adresse un verset et de qui il parle est toujours important. Parfois, il s'adresse à tous et d'autres fois à une catégorie de personnes particulières.

Ce que nous allons encore mieux comprendre dans notre point suivant :

On doit prendre en considération le contexte du verset

Dans notre « fameux » verset, si je lis bien, il n'est pas question d'une femme qui répudie un homme, mais d'un homme qui répudie une femme.

Ce qui nous fait comprendre que déjà nous avons affaire à un contexte social : celui de cette époque et de cette société israélite où l'homme avait une place dominante ; à la différence de notre société actuelle où homme et femme ont tout autant le droit, de par la loi, de divorcer l'un que l'autre.

Plusieurs croient - et j'en fais partie - que **les déclarations de Jésus, dans le sermon sur la montagne, des réponses aux commentaires de la loi que faisaient les Pharisiens.**

Il veut se démarquer par rapport à eux et par rapport à leurs interprétations de l'Ecriture.

Les pharisiens de l'époque de Jésus avaient repris, par exemple, le passage de l'Ecriture qui concernait les tribunaux qui devaient rendre œil pour œil et dent pour dent et l'avaient adapté aux relations interpersonnelles.

Si bien que dès que des personnes avaient un différend, la loi du talion était mise à l'honneur au détriment du pardon.

Ils avaient ajouté à la loi qui disait d'aimer son frère de haïr son ennemi, comme le mentionne Jésus au verset 43 (ce que ne dit la loi nulle part).

Ils avaient rendu l'observation du sabbat très compliquée par toutes sortes d'interdictions légalistes et excessives.

De même, ils donnaient à l'homme un peu tous les droits par rapport à ceux de la femme.

De par la loi, l'homme avait le droit de répudier sa femme pour une cause honteuse, mais à l'époque de Jésus, à cause de leurs commentaires déséquilibrés de la loi, les pharisiens avaient rendu cette répudiation possible pour des motifs moindres et ne mettaient pas le pardon en priorité. Dans l'épisode de la femme saisie en flagrant délit d'adultère, on voit cette justice qui avait deux poids deux mesures, car puisqu'il y avait eu flagrant délit, il y avait donc aussi un homme pris avec la femme adultère : seule la femme allait être lapidée.

La déclaration de Jésus a pour but de protéger la femme dans cette société devenue très machiste.

Lorsqu'il dit « Quiconque répudie... », « quiconque » concerne et signifie : « quiconque qui est dans cet état d'esprit de rendre le divorce facile, pour pouvoir changer de femme à la légère, quand il le désire » (Matthieu 5 : 32).

La traduction « Le livre », fait ressortir cela en traduisant notre verset par : « *Celui qui veut se DEBARRASSER de sa femme...* »

Jésus s'adresse à une catégorie d'hommes qui ont développé une manière de raisonner particulière, à partir d'une permission de divorcer que leur donnait la loi, agrémentée d'interprétations des pharisiens qui rendaient ce divorce bien facile pour quiconque voulait changer de femme.

Cela apparaît clairement dans Mattieu 19 : 3 – 9 et Marc 10 : 2, 3, 4 où on voit les pharisiens venir le relancer sur ce thème.

Il est dit au verset 3 qu'ils l'abordèrent sur ce sujet « pour l'éprouver », lui tendre un piège.

Les pharisiens ne venaient pas chercher un avis ou une confirmation.

Et Jésus ne leur répond pas comme à des personnes qui pensent justement sur le sujet de la répudiation, mais qui sont « à côté », qui ont abusé du commandement de Moïse.

C'est-à-dire qu'ils en ont fait un prétexte pour justifier le divorce pour des motifs dérisoires, voire pour le simple désir de changer de femme.

Leur vue était populaire auprès des hommes, même auprès des disciples eux-mêmes.

Au verset 10, on voit bien que ces derniers étaient influencés par cette manière machiste d'interpréter l'Ecriture.

Que disent-ils à Jésus après l'avoir entendu répondre aux pharisiens ?

Non pas : « Tu as bien parlé Seigneur », mais : « si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier ».

Vous avez bien lu !

Oups, la réflexion ! En d'autres termes : « On ne peut pas faire ce qu'on veut comme on veut, en tant

qu'hommes, lorsqu'on est marié, ce n'est pas marrant ».

Dans Matthieu 19 : 12, le point continue à être appuyé par Jésus, qui parle de ceux qui se sont fait ennuies pour le royaume de Dieu, c'est à dire qui ont décidé, en d'autres termes, de discipliner leur sexualité.

Cela nous fait encore mieux comprendre dans quel état d'esprit étaient les disciples, et beaucoup d'hommes de l'époque : si et quand leurs désirs commençaient à les pousser à vouloir changer de femme, ils voulaient pouvoir le faire sans restrictions.

On ne le réalise pas à première lecture, mais Jésus est confronté à des hommes animés d'instincts bassement charnels et très primaires dans leur forme de raisonnement.

Et c'est bien la pensée du texte sur le divorce : Jésus s'adresse à ceux qui sont dans cet état d'esprit là.

Il leur dit que cette attitude les mettra en porte-à-faux avec Dieu et les fera commettre un péché alors qu'ils pensent être conformes à la loi.

Jésus met en avant la dureté du cœur qui motive l'homme, la plupart du temps, à se séparer de sa femme.

Le problème du divorce se situe lorsque la motivation est inspirée par la dureté de cœur.

Et il faut reconnaître que c'est le problème de base dans grand nombre des divorces.

Maintenant, une femme qui se fait frapper par son mari, ou abuser verbalement pendant des années, un homme qui doit supporter une femme

hystérique, quelqu'un dont le conjoint fait de la vie un enfer... **ça n'a rien à voir avec la dureté du cœur de vouloir « sauver sa peau » !**

Souvent ces gens ont tout fait pour sauver leur couple et pour ne pas laisser justement leur cœur s'endurcir.

Ils ont plutôt droit à la dureté de cœur de l'autre qui, souvent, les a détruits ou ne va pas tarder à les détruire.

Donc, ces versets qui déclarent : « Quiconque répudie sa femme sauf pour cause d'adultère... », ou encore celui qui dit : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint... » (Matthieu 19 : 6), doivent être pris comme une direction de base pour le couple, indiquer dans quelle direction on doit normalement aller.

Ils ne sont pas pour autant des lois intransigeantes qui ne vont pas prendre en considération les cas particuliers auxquels on peut être confrontés.

Jésus a enseigné ce principe lorsque Lui et Ses disciples mangeaient des blés dans les champs le jour du sabbat.

Face aux pharisiens (toujours eux !), Il leur a cité l'exemple de David qui mangea des pains de proposition, qu'il n'était permis qu'aux sacrificeurs de manger, quand il eut faim, sans se rendre coupable pour autant. **Car toute loi doit être comprise avec l'esprit de la loi !**

Comprendre l'Esprit de la loi

Créer une nouvelle loi légaliste : « On ne peut divorcer, quelle que soit la situation que l'on vit,

sauf pour cause d'adultère ... et on ne peut surtout pas se remarier », va à l'opposée de l'esprit biblique exprimé ailleurs et du bon sens.

Lorsque David a mangé des pains de proposition QU'IL N'ETAIT PERMIS DE MANGER QU'AUX SACRIFICATEURS D'APRES LA LOI, Jésus explique que dans la situation particulière dans laquelle où il se trouvait (la fuite), il ne s'était PAS POUR AUTANT RENDU COUPABLE.

L'interdiction ne s'adressait pas à un homme qui se retrouve dans une situation dans laquelle, pour survivre, il n'a que ces pains à manger.

Plus, c'est le souverain sacrificateur lui-même qui lui a donné à manger.

Ces hommes connaissaient la loi, mais ils en comprenaient aussi l'Esprit.

Il y a des situations de couple où, comme David, des personnes doivent « fuir » pour sauver leur vie et elles se retrouvent à divorcer SANS SE RENDRE COUPABLES.

Il est important de comprendre qu'un commandement est toujours soumis à des nuances, si on ne veut pas qu'il produise l'effet inverse que celui désiré par son auteur.

Pour imager cela, un jour je me trouvais à table à souper avec une personne dont on voyait qu'elle n'avait plus faim, car elle avait eu un goûter assez copieux, mais qui s'efforçait de finir quand même son assiette, tellement elle se sentait mal à l'aise face à celui qui avait préparé le repas, en l'occurrence moi.

Elle avait reçu la même portion que les autres, mais cette portion qui bénissait les autres devenait pour

elle synonyme de trop-plein, d'éccœurement et même de punition.

Je l'ai donc libérée en lui disant que j'estimais qu'elle n'avait pas besoin de finir son assiette, car je savais qu'elle avait suffisamment mangé et que je comprenais très bien.

Vous voyez, cette même portion dans l'assiette, donnée à chaque personne autour de la table, c'est le précepte, le commandement.

Maintenant, quand j'ai servi les assiettes, pas un seul instant je ne me suis dit que si quelqu'un n'avait pas très faim il devait quand même, à tout prix, finir sa portion.

Dans l'autre sens, cette portion ne signifiait pas non plus qu'une fois mangée par quelqu'un qui avait très faim, il ne pourrait pas en avoir une seconde parce qu'il y en avait une seule dans son assiette.

Les gens légalistes soit nous « gavent » pour que nous mangions ce que nous ne sommes pas supposés manger, soit nous empêchent de manger ce que nous voudrions manger.

Lorsque Dieu nous donne un commandement, pas un instant Il estime que nous allons être - allez j'ose le dire - assez stupides pour l'adapter à absolument toutes les situations de la vie.

Car IL A PREVU QUE NOUS SOYONS CONDUITS PAR L'ESPRIT.

Et pourtant, c'est cette bêtise et intransigeance qui caractérisent les gens légalistes, qui prétendent parler de la part de Dieu.

Le commandement est une base, un repère pour montrer dans quelle direction aller.

S'il se transforme en règle absolue et aveugle, il passe à côté de son propre but : rendre la justice. Savez-vous que le code de la route enseigne que lorsqu'un policier en uniforme est placé à un carrefour où il y a des feux rouges, ces feux perdent leur autorité.

C'est le policier et ses directives que vous devez suivre désormais.

S'il vous dit de passer alors que le feu et au rouge vous devez passer !

Vous en oubliez momentanément la loi pour obéir à une loi et une autorité supérieure.

Cet exemple s'adapte parfaitement au sujet de notre brochure.

C'est cela être conduit par l'Esprit : être soumis aux lois, tout en restant ouvert aux directives particulières du Saint-Esprit qui est l'autorité suprême.

Parlant des commandements de l'Ancien Testament, la Bible enseigne que s'ils sont pris avec légalisme - ce qui signifie sans nuances et sans prendre en considération les cas particuliers - ils deviennent un « aiguillon de la mort ».

Quoi donc, Jésus aurait remplacé cet aiguillon par un autre encore plus mortel ? Illogique !

Notre problème aujourd'hui dans l'église est le même que celui qu'avait Jésus à Son époque : ce sont les « pharisiens chrétiens » !

Ceux qui veulent enseigner les autres alors qu'ils ne comprennent pas les nuances des préceptes que Dieu nous donne pour gérer intelligemment nos vies.

Dernière règle :

On ne peut interpréter un verset sans prendre en considération si son interprétation est compatible avec la justice de Dieu

Comment sait-on qu'un verset est mal compris ? Lorsque son utilisation détruit les vies et ferme aux hommes l'accès à la grâce, au pardon et à la justice. C'est ce que souligne notre dernier point.

De très nombreuses sectes sont bâties sur des versets bibliques sortis de contexte, par des gens qui disent même sans arrêt « La Bible dit... il est écrit...».

Ca semble spirituel mais... le cœur de Dieu a disparu !

Quand le cœur de Dieu pour celui qui souffre n'est plus là, on ne peut être dans la vraie compréhension des versets, car la parole de Dieu est Une avec la nature de Dieu.

Avant d'être écrite où que ce soit ailleurs, de par la nouvelle naissance la loi de Dieu est écrite dans notre cœur.

Ce qui signifie que nous avons au fond de nous une compréhension de ce qui est juste et bon selon Dieu. Ce n'est pas parfait mais c'est là.

Lorsque Dieu a dit à Abraham qu'il allait détruire Sodome, ce dernier a demandé à comprendre car pour lui il était illogique que le Dieu qu'il connaissait détruise l'innocent avec le coupable.

De même il n'est pas normal que des innocents, trompés, abusés, manipulés, se retrouvent à des places de coupables à partir de versets interprétés

sans nuances, alors que nous avons un Dieu qui répète à plusieurs reprises dans Sa parole qu'on ne condamnera pas l'innocent avec le coupable.

Il est important, pour sa guérison et restauration, de reconnaître à une personne sa position de victime lorsqu'elle est vraiment une victime.

La nier est une insulte !

Il est terrible de l'amener à se sentir coupable alors que c'est elle qui a été abusée, manipulée, trompée et souvent quittée.

Nous avons vu que la formule « il est écrit » ne peut justifier celui qui l'emploie, quel que soit l'air spirituel qu'il prend pour cela, ni ne peut nous satisfaire pour ne pas chercher plus loin la vraie pensée de Dieu sur le sujet.

Savez-vous ce qu'oublient de prendre en considération les condamnateurs dans leur interprétation des versets cités ?

C'est un facteur pourtant si évident, mais évident quand on connaît suffisamment le Seigneur : c'est que Dieu est un restaurateur !!

Il se plaît à restaurer celui qui est abattu, mais aussi celui qui a chuté !

Le message du salut est bâti sur ce principe.

Comment comprendre que Dieu dit à une personne qu'elle ne doit pas reconstruire sa vie, qu'elle doit demeurer seule en renonçant à essayer d'être heureuse parce qu'elle a eu un échec dans le cadre du mariage ?

Comment est-ce compatible avec Son désir et Sa capacité à restaurer, si clairement exprimée tout au long de l'Ecriture ?

Ca ne l'est pas !

C'est étrange, car beaucoup de gens adaptent sans difficulté cette capacité de restauration de Dieu à beaucoup de situations, erreurs, péchés **et quand il s'agit du divorce ils semblent l'ignorer totalement**, voire ils veulent la limiter.

Le péché « impardonnable » ??

Soulevez ce sujet du divorce et l'idée qu'une personne divorcée refasse sa vie, aujourd'hui, dans les milieux évangéliques, et vous avez droit à une levée de bouclier si violente de la part de chrétiens légalistes, qui fait réfléchir quant à leurs vraies motivations, voire à l'esprit qui se trouve derrière eux.

Je me suis rendu compte qu'il y a une - anormale - violente réaction chez beaucoup, à l'idée qu'il puisse y avoir une vie après le divorce.

Il y a une colère qui se dégage de plusieurs à la seule mention que quelqu'un qui a divorcé puisse un jour refaire sa vie.

Certains acceptent, à la rigueur, qu'une personne, dans un cas extrême se retrouve à divorcer, mais ils veulent qu'elle paye pour le restant de sa vie et qu'elle n'ait pas le droit de refaire sa vie.

On veut lui faire payer, quelque part, quelque chose.

Que la possibilité au bonheur ne soit surtout pas le partage de la personne !

Pauvre compréhension de la parole de Dieu et du caractère de Dieu Lui-même.

Heureusement que le roi David et d'autres qui ont chuté dans leur vie ont pu bénéficier de la grâce de

Dieu plutôt que de l'avis de cette sorte de chrétiens. Sinon l'histoire en aurait été changée.

Tant semblent considérer le divorce comme « le péché impardonnable ».

Selon les milieux, à la rigueur, on passera sur le fait qu'un homme frappe sa femme, mais on réagira violemment au fait que cette même femme quitte un jour son mari.

Big déséquilibre ! On nage dans l'illogique et l'injustice !

Qu'est-ce qui se cache derrière ?

J'ai essayé de comprendre le pourquoi de cette réaction si violente et j'ai trouvé plusieurs raisons, qui ne sont pas plus glorieuses les unes que les autres.

La première est **le légaliste primaire**, liée soit à l'ignorance (le moins grave), soit à la religiosité, exprimés généralement par des « La Bible dit ... hop, bref je vous condamne à être malheureux pour le restant de votre vie, mais ça ne me culpabilise pas car la Bible dit... ».

Nous avons déjà vu la faiblesse d'une telle attitude, nous n'y reviendrons pas.

La seconde est **la peur du scandale** : l'image de l'église, de la communauté ne doit pas être entachée par un divorce : « Souffrez en silence, mon frère ou ma sœur, mais surtout qu'il n'y ait pas scandale ».

La troisième - je m'en suis rendu compte avec le temps - est que beaucoup de gens ont cru, parfois sur les conseils de quelqu'un d'autre, parfois sur

leur propre « conviction », qu'ils devaient supporter à vie ce conjoint irresponsable, méchant et égoïste qui a brisé leur vie et celle de leurs enfants.

Ils ont même fini par en tirer **une certaine fierté « spirituelle »** : « Je souffre pour Dieu depuis toutes ces années ».

Et voilà que quelqu'un mentionne l'idée de pouvoir, dans le même genre de situation extrême, saisir sa liberté pour ne pas périr à petit feu.

Et la réaction est épidermique : que quelqu'un décide de saisir sa liberté là où ils ont refusé, ou n'ont pas su saisir la leur, c'est une attaque directe pour ces personnes.

Cette attitude implique plusieurs messages pour elles :

- « L'interprétation de la parole de Dieu sur laquelle je me suis appuyée est fausse ! »
- « Ce que j'ai souffert n'a servi à rien, car j'aurais pu l'éviter. »
- « La gloire que je tire de mon attitude ne vient pas de Dieu. »

Vous imaginez le choc ? La gifle ?

Pour beaucoup il n'y a pas lieu de remettre en question. Ils partent donc du principe : « Si j'ai souffert ce que j'ai souffert en restant, il n'est pas juste que toi tu échappes ! ».

Ça me rappelle un peu le père d'un ami d'enfance qui lui disait : « A ton âge, je n'ai pas eu de vélo, donc toi non plus t'auras pas de vélo ! »

Même le contenu d'une telle brochure est pris comme une agression personnelle par ces personnes.

Je tiens à mentionner ici que je ne me moque absolument pas d'elles. Plusieurs, que j'ai rencontrées, ont vécu l'enfer, et j'en suis sincèrement navré pour elles.

Mais c'est bien pour cela que, si mes enseignements peuvent en arracher d'autres de cet enfer, je m'en réjouirai quitte à me les mettre, elles, à dos.

Ensuite, j'ai l'intention de ne faire aucune concession aux esprits religieux qui amènent les gens à pratiquer des sacrifices que Dieu ne demande pas.

Dieu est un libérateur, ne l'oublions pas !

Ce qui semble gêner - anormalement - voire dépasser beaucoup de chrétiens, c'est la profondeur du pardon de Dieu, celui qui efface et qui permet de recommencer à zéro.

Certes, si ça ne doit pas nous donner une excuse pour chuter, il n'en demeure pas moins que le pardon de Dieu n'est pas un pardon au rabais.

Mon message est tout aussi clair lorsqu'il s'agit de ne pas banaliser le sujet, que vis-à-vis de la puissance de la Grâce de Dieu pour relever.

3ème Partie

Quelques autres points

Il y a beaucoup de situations où des gens n'ont pas divorcé, mais n'en vivent pas moins comme tels.

Vivre comme étant divorcé...

Pour qu'un couple marche, il faut que les deux soient dans cette disposition de « ne pas séparer ce que Dieu a joint ».

Mais l'idée ici n'est pas juste de ne pas se séparer, mais de faire fonctionner le mariage.

C'est ce qui fait la différence entre interpréter le commandement avec la lettre et avec l'Esprit.

La séparation physique n'est souvent que la conséquence de la séparation affective et spirituelle qui est déjà intervenue bien avant.

Beaucoup de gens se sentent justifiés et pensent mettre en application le commandement de Jésus de ne pas séparer ce que Dieu a uni, parce qu'ils ne sont pas séparés de corps.

Mais aux yeux de Dieu, vu ce qu'ils vivent, la séparation de l'unité d'esprit, d'âme et de corps a eu lieu depuis longtemps.

Combien font-ils chambre à part, ou n'ont plus ou presque plus de rapports sexuels ?

Sont-ils plus justifiés parce qu'ils sont toujours ensemble devant Dieu ?

Combien ont, depuis longtemps, enfreint le commandement de Paul de ne pas se priver l'un de l'autre ? (1 Corinthiens 7 : 5)

Ce qui prête à confusion est que celui qui se sépare, selon les situations, n'est pas toujours celui qui a provoqué la séparation spirituelle, affective et physique qui l'a amené jusque là.

Jugez les choses sur l'extérieur nous amène donc à pas mal de faux jugements.

Dieu peut nous avoir donné un merveilleux conjoint, mais si l'on ne respecte pas les clauses du mariage, qu'on le traite irrespectueusement et qu'on lui fait vivre le pire au lieu du meilleur, il est logique qu'on finisse un jour par le perdre.

« Qu'elle retourne » ?

Quand Paul dit que si une femme s'est séparée de son mari elle doit retourner vivre avec lui, il parle de la première attitude à avoir lorsqu'une situation a dégénéré, **qui ne doit pas consister à tirer un trait sur une situation, mais à lui donner ses chances** (1 Corinthiens 7 : 10).

Je ne le vois pas redire bêtement à une femme qui, après être revenue vivre avec son mari qui lui fait de nouveau vivre un enfer : « Juste retourne chaque fois, un point c'est tout ».

Les gens religieux, adeptes de la lettre utilisent ce verset pour appuyer leur interprétation de celui qui dit « sauf pour cause d'adultère... », en expliquant qu'il nous montre qu'une femme, quelle

qu'elle soit, quelle que soit ce qu'il lui est donné de vivre, ne doit jamais se séparer.

D'autres, encore plus extrémistes, affirment que même si l'on est divorcé, et même si on est la victime du divorce, on ne peut se remarier car Paul dit dans ce verset :

« *Qu'elle demeure sans se remarier* ». (v 11)

Or, ce qu'il est en train de dire, il le dit à une femme qui a quitté son mari pour la première fois et qui ne voudrait pas faire tout ce qui est en son pouvoir pour essayer de faire remarcher le mariage.

Si elle n'est pas prête à faire d'efforts, alors il n'y a pas de raison qu'elle cherche à se remarier.

Le verset veut dire : « Si la situation en est arrivée là, au point que tu en as quitté ton mari... retourne pour tout faire afin que ça s'arrange » et non « la dixième fois où la situation en est arrivée là, la solution c'est juste de retourner, encore et encore !» Question : « Diriez-vous à votre propre fille de retourner encore et encore ? »

Lorsque j'ai accordé la main de ma fille à un de mes gendres, au caractère un peu trop bien trempé à l'époque, j'ai été très gentil, mais je lui ai dit aussi : « Je te donne ce que j'ai de plus cher, tu me devras des comptes toute ta vie pour la manière dont tu la traiteras ».

Et j'ai ajouté que si l'une de mes filles était un jour maltraitée physiquement ou moralement, je retournerai la chercher (ce qui est loin d'être le cas, car mes filles ont marié des gars supers, alléluia !). Mais, il y a beaucoup de couples, qui sont abandonnés et jugés par leur propre famille : « Pourvu qu'on ne créé pas de scandale ! ».

Il existe des cas de femmes qui sont retournées vers leur mari, alors que la logique estimait que c'était dangereux, et cela sur les conseils de tel ou tel chrétien ou pasteur, ou motivées par la culpabilité simplement, **et qui ont été tuées par le dit mari.**
Je ne voudrais pas être à la place du gars qui a donné ce conseil.

« Marié une seule fois » ?

D'autres versets que l'on utilise couramment pour dire qu'une personne divorcée ne peut servir dans le ministère, sont ceux de 1 Timothée 3 : 2 à 12 : concernant les surveillants et les diacres est rendu dans la traduction Second par :

« *Il faut que l'évêque soit..., mari d'une seule femme... Les diacres doivent être maris d'une seule femme... »*
(1 Timothée 3 : 2 à 12)

Ces versets sont rendus dans certaines traductions par : « *qu'il ait été marié une seule fois.* »

S'appuyant sur cette dernière traduction, certains, et certaines dénominations même, déclarent tout simplement que les personnes divorcées ou remariées ne peuvent recevoir de responsabilités dans l'église.

Déjà ils ne dissocient pas le fait d'avoir été divorcés avant ou après avoir connu Christ.

Cela signifierait que ce problème particulier n'est pas totalement lavé dans le sang de Jésus.

C'est fou à quel point une personne peut occuper une place en vue, d'enseignant dans le Corps de Christ, alors qu'elle est un danger public pour ce même Corps de Christ par sa manière de penser

primaire, qui remet en question les principes mêmes de l'Evangile.

Sous la nouvelle alliance, lorsqu'on se repente, on ne peut être disqualifié à vie pour servir Dieu, même si on a fait des erreurs.

On est disqualifié à l'instant où notre vie n'est pas en règle, bien sûr, mais penser qu'on l'est à vie est une insulte au sang de Jésus.

Il n'est donc pas question, dans les versets cités plus haut, ni « de ne s'être marié qu'une fois », ni « de n'avoir qu'une seule femme ».

La Bible du Semeur ne traduit pas du tout ce verset de la même façon que Second :

« Il faut toutefois que le dirigeant soit un homme irréprochable : MARI FIDELE... les assistants doivent être DES MARIS FIDELES... ».

On peut lire, en bas de page, dans le commentaire de la Bible du Semeur : « Cette interprétation est conforme aux inscriptions funéraires juives et païennes mises au jour ».

En d'autres termes, Paul qui savait ce que pouvait être la vie « bancale » de certains chrétiens qui auraient voulu avoir une charge de responsabilité, mentionne simplement que les personnes choisies devaient avoir une bonne réputation, entre autres celle d'être des maris fidèles.

Rien à voir avec le fait d'avoir été divorcé !

Dieu est un... « divorcé » !

Autre sujet de réflexion de cet enseignement : vis-à-vis du divorce, nous avons un témoignage de poids, celui de... DIEU LUI-MEME !

Car Dieu est un... « divorcé » !
C'est une chose à côté de laquelle j'étais passé lorsque j'ai commencé à écrire sur le sujet, jusqu'à ce que j'entende quelqu'un la mentionner : Dieu est un « divorcé » ! Il déclare dans l'Ecriture avoir été trompé par le royaume d'Israël qu'il compare à une femme qu'il a décidé de répudier.

« ...Quoique j'eusse répudié l'infidèle Israël à cause de tous ses adultères, et que Je lui eusse donné sa lettre de divorce... » (Jérémie 3 : 8)

Voilà une constatation bien embarrassante pour les chrétiens et pasteurs qui veulent faire croire que toute forme de divorce est un péché.

Dieu serait-il un pécheur ? Nous savons tous qu'il est parfait, Saint et irréprochable et que Ses actes sont conformes à Sa justice.

« Oui, mais c'était sous la nouvelle alliance » dira quelqu'un. Dieu reste Le même sous l'ancienne comme sous la nouvelle alliance !

Il n'a pas commis des actes équivoques sous l'ancienne alliance qui ne se seraient plus permis de commettre sous la nouvelle.

Dieu n'a pas accepté qu'on lui fasse vivre certaines choses sans réagir, entre autres l'adultère. Pourquoi imposerait-on à nos frères et sœurs de les supporter ?

Ceux qui ont le jugement trop facile vis-à-vis de toutes les personnes divorcées devraient faire un peu plus attention, car elles risquent de se trouver en porte-à-faux avec Dieu.

Si on les écoutait, certains estimeraient peut-être que Dieu ne peut plus exercer Ses responsabilités... car Il est « divorcé ».

Et Dieu ne pourrait donc pas - d'après leurs théories - se remarier. Ca fait là aussi réfléchir !
Or, vous avez entendu parler des « noces de l'agneau » !

Réflexions sur « l'adultèbre »

Beaucoup de gens divorcés ou séparés ont été trompés.

L'idée « d'adultèbre » soulevé dans le verset que nous avons cité ne veut pas dire que, hop, il y a eu adultèbre, donc je suis libre.

L'adultèbre est quelque chose de douloureux et destructeur et tout doit être fait dans un couple pour éviter cela, mais le sang de Jésus est assez puissant pour laver et restaurer.

Lorsqu'un couple a vécu l'adultèbre, **la pensée biblique n'est pas de tout casser mais d'amener à la repentance, le pardon et la restauration.**

C'est important de le mentionner !

Repentance de la part de celui qui a fauté, pardon de la part de celui qui a subi et restauration de la part de Dieu.

La pensée exprimée dans le verset est celle d'une persévérance dans cette attitude d'adultèbre.

Se repentir signifie « changer de direction et de mentalité ».

La vraie repentance n'est pas supposée être suivie par la rechute en ce qui concerne un sujet si grave. Mais c'est ce qu'ont vécu plusieurs personnes dans le cadre de leur couple, une soi-disant repentance suivie d'autres chutes.

La Bible dit que celui qui s'attache à la prostituée est un seul corps avec elle (1 Corinthiens 6 : 16). **Continuer à bâtir sa vie avec quelqu'un qui persévère dans une telle voie, c'est se souiller soi-même.**

Certaines femmes ont des maris qui ne les trompent pas dans le sens qu'ils ne couchent pas avec d'autres femmes, mais qui vont consulter les sites pornographique la nuit.

Là aussi, on pourrait en rester à la lettre « oui mais il n'a pas couché avec... ». Or, Jésus a dit que celui qui convoite a déjà commis.

Celui qui se livre régulièrement (nous ne parlons pas d'un écart) à la pornographie, même s'il n'a pas commis l'acte, est un adultère.

Alors, là aussi, tout doit être fait pour l'aider à se sortir de là !

Mais vivre ça à vie... comme l'acceptent certaines femmes... désolé c'est incompréhensible.

Celui qui pratique ces choses attire un jugement, mais celui qui les tolère également car nous sommes « une même chair ».

Un peu plus de dignité quand même, au lieu d'accepter de supporter par « esprit chrétien », disent certains.

De quel « esprit chrétien » sagit-il ?

Réflexions sur... le pardon de Dieu !

Malgré tout ce que j'ai exposé dans ce cours, mon opinion est, néanmoins, que **la majorité des divorces qui arrivent au sein du peuple de Dieu ne peuvent pas, pour autant, se justifier.**

Il y a une véritable « hécatombe » actuellement dans les milieux chrétiens, et il est difficile d'accepter que cela soit normal.

Mais une chose demeure néanmoins, supérieure à toutes les erreurs de parcours : la Grâce de Dieu.

Beaucoup de gens divorcés ont été des victimes, d'où l'importance de cesser de les traiter comme des coupables dans les églises.

Maintenant, même dans le cas de personnes coupables, c'est-à-dire qui ont une grosse part de responsabilité dans leur divorce, je crois au pardon que Dieu accorde AU PECHEUR REPENTI et à la puissance du sang de Christ pour tout effacer.

Je parle donc de personnes qui se sont repenties clairement de leurs fautes et qui ne sont pas prêtes à les reproduire.

Pas de ceux qui veulent juste se remarier en restant tels qu'ils sont ; et qui ne manquent pas malheureusement.

Si Dieu a restauré David, adultère et meurtrier, à l'époque d'une alliance bien inférieure à celle qui est la nôtre en Jésus-Christ, POUR QUI NE POURRAIT-IL LE FAIRE AUJOURD'HUI ?

Donc, sans prendre pour autant le sujet à la légère et sans le banaliser, je le répète, il est bon que vous sachiez, contrairement à bien des déclarations qui circulent dans les milieux évangéliques sur le sujet, que si vous êtes un divorcé « coupable » - ayant provoqué le divorce (le coupable d'un divorce n'est pas toujours celui qui réclame le divorce) - mais **repenti sincèrement** et dans de bonnes dispositions, cela n'empêchera pas Dieu de vous donner de nouveau « un avenir et une espérance ».

Ce que Dieu n'a jamais joint...

Vis à vis du verset qui dit de ne pas séparer « que Dieu a joint », nous pourrions aussi développer le fait qu'il y a beaucoup d'unions qui n'ont pas du tout été « jointe » par Dieu, **mais qui sont le fruit de décisions charnelles, immatures, irresponsables, voire même de manipulation.**

Oui, la manipulation ça existe dans ce domaine et même dans les milieux chrétiens.

Nous développons ce sujet dans un autre livre.

Pour le meilleur ET POUR... LE PIRE ?

Une chose est souvent demandée aux conjoints au moment de la célébration de leur mariage et qui, selon ce qu'on veut dire par là, est des plus discutable : « Acceptez-vous de l'épouser pour le meilleur ET POUR LE PIRE ? »

Si ce pire concerne un accident ou une maladie, oui cette question a un sens.

Maintenant, **si le pire concerne le pire que l'autre va vous faire vivre par son comportement**, la réponse devrait être : NON !

Il y a des situations où l'on peut se retrouver à vivre avec des personnes qui, par leurs vices, leurs adultères et autres déséquilibres, nous font vivre l'enfer sur terre.

Dieu peut nous avoir donné un merveilleux conjoint, mais si l'on ne respecte pas les clauses du mariage, qu'on le traite irrespectueusement et qu'on lui fait vivre le pire au lieu du meilleur, il est logique qu'on finisse un jour par le perdre.

L'alliance mise à mal

A comprendre : le mariage est une alliance.

Une alliance est bâtie sur des engagements ; des engagements pris non par une seule personne, mais par les deux personnes concernées.

A force de violer ces engagements, l'amour s'estompe là où il grandit lorsque l'on prend plaisir à les respecter.

Quand on prend l'habitude de ne pas respecter ces engagements et que l'on traite continuellement son conjoint avec mépris par exemple, l'alliance finit par se briser.

Ce n'est pas la faute à Dieu !

Briser l'alliance, ce n'est pas seulement commettre un adultère, c'est aussi persévéérer à ne pas respecter les clauses de cette alliance.

Etre fidèle est une de ces clauses.

Il y en a d'autres :

- Que l'homme aime sa femme, que la femme soit soumise à son mari, qu'ils s'honorent mutuellement, prennent soin l'un de l'autre.

Un homme qui ne travaille pas à aimer sa femme et une femme qui marche continuellement sur les pieds de son mari violent les clauses de l'alliance.

- Une autre clause par excellence est que les deux persévèrent à marcher dans le Seigneur.

Lorsque l'un rétrograde, il est sûr que ce sont tous ces principes qui vont aussi rétrograder.

Si les principes exprimés par les clauses citées ci-dessus ne sont pas respectés, je ne vois pas pourquoi on attendrait d'un couple qu'il marche.

C'est plutôt qu'il marche qui serait illogique.

Conclusion

Mon développement, tout au long de cette brochure, ne s'appuie pas sur des idées en l'air mais sur la parole et les règles de son interprétation.

C'est la parole qui explique la parole !

Il peut vous aider non seulement à avoir un avis plus précis sur ce sujet délicat abordé, mais aussi dans tous les domaines de votre vie où la parole de Dieu doit être l'outil du Saint-Esprit pour vous et ceux que vous conseillez, et non celui de l'adversaire.

Assurons-nous que nous voulons vivre le mariage non selon les principes confus de cette société, mais selon les principes bibliques.

Ce sont les seuls qui permettent de gérer avec succès les relations hommes-femmes.

« Opération flèches »

Un projet – laissé en suspens il y a plusieurs années - vient d'être remis en route : la sortie de petites brochures qui permettent, entre autre, à des personnes qui ont du mal à lire d'avoir le maximum d'informations sur un sujet, en un minimum de temps.

Chacune d'elle est une flèche destinée à atteindre deux buts majeurs, à savoir : enseigner le peuple de Dieu francophone et briser le pouvoir de l'esprit de religiosité qui l'opresse.

Elles abordent plusieurs sujets clef et souvent de controverse, sous un angle libérateur et équilibré à la fois, amenant le lecteur à réfléchir par lui-même pour comprendre le sens de l'Ecriture.

Ces flèches ne tuent ni ne blessent, elles ont été forgées pour, au contraire, apporter la guérison.

Claude Payan



Visitez notre site :

www.cjp-diffusion.fr